

PROGRAMME DE RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES DIFFÉRENDS (REJD)

Foire aux questions et renseignements à l'intention des sociétés d'aide à l'enfance

Comment le programme est-il financé?

Le programme est financé directement par le Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et par Services à la famille Ottawa. Le programme fonctionne indépendamment des agences d'aide à l'enfance.

Qu'est-ce que le Programme de règlement extrajudiciaire des différends?

Le REJD est un programme GRATUIT qui offre aux **familles qui bénéficient des services de sociétés d'aide à l'enfance** la possibilité de prendre des décisions pour le bien de leurs enfants, de résoudre des problèmes et d'améliorer leur relation avec l'agence de protection de l'enfance. Il s'agit d'une solution alternative aux tribunaux.

Quels sont les services offerts dans le cadre du REJD?

- **Les conférences familiales :** Conférences d'une journée durant lesquelles les familles peuvent élaborer un plan de prise en charge de leurs enfants, avec l'aide de la famille élargie, des amis et de la collectivité.
- **Le service de médiation :** Ce processus rapproche les parties pour qu'elles puissent trouver une entente satisfaisante pour tout le monde concernant la prise en charge des enfants.

La participation au programme est-elle volontaire?

Oui. La participation des membres de la famille et des sociétés d'aide à l'enfance au Programme est à titre volontaire.

Mes clients n'habitent pas à Ottawa, ont-ils accès à un service semblable dans leur région?

Oui. Notre objectif est de leur offrir des services dans leur région ou le plus près possible de chez eux. Les services sont offerts aux familles qui bénéficient des services des agences suivantes :

- La Société d'aide à l'enfance d'Ottawa
- Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
- Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
- La Société d'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry

À qui dois-je faire parvenir une recommandation de services adaptés à la culture quand les familles qui bénéficient de l'aide d'une société d'aide à l'enfance se définissent comme autochtones?

Pour les familles qui résident à Ottawa, vous pouvez communiquer avec coordonnatrice du cercle de soins au Centre de santé autochtone de Wabano, au 613 748-0657 (poste 238).

Comment puis-je aiguiller une famille vers le Programme?

- 1) Veuillez remplir toutes les sections pertinentes du Formulaire de règlement extrajudiciaire de différents du Bureau de l'avocat des enfants (BAE).
- 2) Veillez à ce que les parents ou autres personnes qui ont en charge l'enfant ou les enfants remplissent le formulaire de consentement de Services à la famille Ottawa.
- 3) Envoyez les formulaires dûment remplis par courriel à l'adresse adr@familyservicesottawa.org.

Où puis-je trouver les formulaires pour remplir une recommandation pour le Programme?

Vous trouverez le formulaire de recommandation du BAE et des Services à la famille Ottawa sur le site Web à l'adresse <http://familyservicesottawa.org/children-youth-and-families/alternative-dispute-resolution-program/>. Cliquez ensuite sur les liens correspondants.

OU

Envoyez un courriel de demande à l'adresse adr@familyservicesottawa.org.

Est-ce que les conférences familiales ou les médiations peuvent commencer avant que les formulaires papier de consentement aient été transmis?

Les intervenants et les médiateurs peuvent répondre aux questions des familles qui hésitent à signer le formulaire de consentement ou qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires. Toutefois, personne ne peut transmettre de l'information sur la protection des enfants sans avoir préalablement obtenu le consentement d'au moins l'un des parents.

Combien de temps faut-il pour compléter le processus de REJD?

Le temps requis pour compléter le processus dépend de plusieurs facteurs :

- La disponibilité des personnes pour les rencontres
- Le nombre de personnes impliquées
- La nécessité de trouver un moment et un lieu qui convient à tout le monde
- L'implication, le cas échéant, d'un avocat du Bureau de l'avocat des enfants dans le dossier

Qui fournit les services?

Les services sont fournis par des travailleurs indépendants qui travaillent pour Services à la famille Ottawa. Ils ne possèdent aucun pouvoir décisionnel. Ils se contentent d'orienter la famille tout au long du processus. Vous trouverez ci-dessous la liste des intervenants et des médiateurs.

Intervenants et médiateurs des conférences familiales

Maryanne King

Eric Mackey

Stephanie Parker (Anglais\Français)

Christianne Racine (Anglais\Français\Espagnol)

Nadine Crowley

Susan Galarneau (Anglais\Français)

Maryanne King

Vicky Visca